



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnel

Question écrite n° 53134

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge Mme la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme sur le nombre de personnes, fonctionnaires et contractuels, qui ont bénéficié en 2007 de plans de formation professionnelle continue, tant au sein de son ministère que des administrations et services en dépendant.

Texte de la réponse

Le budget consacré à la formation a été, toutes dépenses confondues (y compris, frais de voyage et mission) de 2 244 184 euros en 2007. Chaque année plus de 4 000 agents du ministère des affaires étrangères et européennes, toutes catégories et grades confondus, y compris des recrutés locaux, en poste à l'étranger ou en centrale, sont formés à leurs nouvelles fonctions ou bien bénéficient d'actions de formation continue. Au total, chaque année un quart des agents est inscrit à une action de formation, soit à son initiative, soit à celle de l'administration. Afin de poursuivre dans la voie de la professionnalisation, et conformément aux recommandations du Livre blanc, une école diplomatique et consulaire sera créée, qui dispense une formation initiale des agents de catégorie A, verra le jour à partir de 2010. Cette formation concernera les nouveaux agents de catégorie A. Cette formation se déroulera d'avril à juillet 2010. Par ailleurs, et toujours avec l'objectif de professionnaliser les agents exerçant au sein du département, une formation de cadres à hauts potentiels, entre quinze et vingt ans de carrière seront invités également à suivre une formation avant d'occuper leurs premières fonctions d'encadrement.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53134

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Affaires étrangères et droits de l'homme

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 2009, page 5998

Réponse publiée le : 25 août 2009, page 8202